

Communiqué de presse Bruxelles, le 2 février 2018

Fonds de pension du deuxième pilier : +6,00% en 2017

PensioPlus a mené une enquête intermédiaire auprès d'un échantillon représentatif d'IRP belges sur les résultats financiers pour l'année 2017.

Après le rendement pour l'année 2016 (5,07%), les IRP belges ont obtenu pour l'année 2017 un retour sur investissement moyen pondéré de 6,00%.

A l'horizon 2017, les actifs des IRP ont été répartis comme suit :

- actions 38%
- obligations 43%
- immobilier 6%
- liquidités 3%
- autres placements 11% (principalement assurances, infrastructure, fonds propres et obligations convertibles)

L'année dernière s'est caractérisée par une forte croissance économique. Les banques centrales ont également opté pour une politique plus souple en 2017. Ces deux facteurs ont entraîné d'une part, une augmentation des échanges boursiers et, d'autre part, un taux d'intérêt resté constamment bas. A noter également pour 2017, la forte performance de l'euro.

En 2018, nous pouvons nous attendre à ce que la politique de la BCE soit de moins en moins flexible et à ce que la volatilité des marchés boursiers, quant à elle, augmente.

Une forte croissance économique conduira également, à long terme, à une hausse de l'inflation. Comme les fonds de pension sont investis à hauteur de 43% en obligations, on peut annoncer que, si la stratégie d'investissement reste inchangée, toute hausse des taux d'intérêt pourrait avoir un impact négatif sur les rendements futurs.

Fonds de pension pan-européens établis en Belgique : une véritable success story!

En 2006, la Belgique a été l'un des premiers pays à mettre en œuvre la directive européenne IORP I et ce, dans le but d'attirer les fonds de pensions pan-européens.

Aujourd'hui, notre pays compte 19 fonds qui, ensemble pour 24 pays différents (2 pays en 2007), gèrent des pensions complémentaires. Afin de faire perdurer cette réussite, la mise en œuvre rapide de la nouvelle directive IOPR II requiert un élargissement du cadre juridique flexible introduit par la Belgique en 2006.

Un élargissement qui permettrait, en outre, sur base de l'expérience acquise ces dernières années, d'apporter bon nombre d'améliorations à cette législation et de simplifier l'établissement des plans étrangers en Belgique.

Les fonds de pensions belges résistent au stress

Selon l'étude semestrielle du régulateur européen EIOPA, les fonds de pension belges résistent au stress. Même dans un contexte de crise où les marchés boursiers sont fortement dégradés et où les taux d'intérêt à long terme s'érodent (ce qui entraîne une augmentation des engagements pour les fonds de pension), l'étude de l'EIOPA indique que les fonds de pension belges continuent d'être suffisamment financés.

Qui est PensioPlus?

Anciennement « Association Belge des Institutions de Pension », PensioPlus est l'organisation faitière des institutions de retraite professionnelle (IRP), appelées fonds de pension, et des organisateurs de plan de retraite complémentaire sectoriel. Les membres organisent des activités et/ou fournissent des services dans le cadre des pensions complémentaires du deuxième pilier, soit des pensions qui découlent d'un engagement collectif de pension lié à une activité économique et organisées par une entreprise, un groupe d'entreprises, un secteur ou une institution publique, au bénéfice des travailleurs, des indépendants ou du personnel contractuel dans le service public. Les membres effectifs de PensioPlus représentent plus d'un million d'affiliés actifs.

Plus d'infos : www.pensioplus.be

Contact de presse

Philip Neyt, Président et Porte-Parole, PensioPlus : 0475 71 50 60